

à Arras, le 25 juin 2015

Déclaration liminaire du CAPL n°3 du 25 juin 2015

Recours sur l'entretien Professionnel 2015 (gestion 2014)

Madame la Présidente,

Nous sommes réunis aujourd'hui, 9 juillet 2015, pour la CAPL de recours sur l'entretien professionnel 2015 (gestion 2014) !



Nous voici dans À bord de la DeLorean de la DDFiP du Pas de Calais (modèle électrique, bien sûr), nous avons réussi à faire un bon dans le temps afin de pouvoir coller au calendrier imposé par la DG pour la tenue de nos instances locales !

Malgré des efforts locaux incommensurables déployés depuis fin février (note départementale, désignation des évaluateurs et autorités hiérarchiques, calendrier des entretiens ante ou post-réunion d'harmonisation, rapidité de rédaction par les SHD, vélocité des relances pour les signatures, même avant la fin des délais de réflexion, efficacité des recours AH, rapidité de saisine de la CAPL), l'application EDEN-RH a encore failli...

3^{ème} opus pour cette merveilleuse application, utilisable uniquement sous internet explorer (logiciel libre bien connu !), bénéficiant d'année en année d'améliorations ergonomiques. Tout présagé au succès de cette campagne...et patatras...15 jours d'indisponibilité mettent à plat tous ces efforts !!!

Une fois de plus, le tout dématérialisé à la DGFIP n'est pas le remède si efficace que l'administration voudrait nous vendre !!!

(espérons que ce ne soit pas une malédiction propre à la DDFiP 62)

Nous vous rassurons, Madame la Présidente, nous sommes bien le 25 juin 2015 !

Concernant la qualité du dialogue social dans le département, il tient aussi à son calendrier qui doit être établi en concertation avec les représentants élus en instance.

S'agissant des CAPL de recours, Solidaires Finances Publiques réaffirme son opposition aux dispositions du décret du 29 avril 2002, des décrets des 26 octobre 2007 puis du 17 juin 2008 et à celles du décret du 28 juillet 2010 modifié.

L'entretien professionnel annuel contribue à la perte de repères des agents, à une remise en cause de leurs compétences et de leur savoir-faire.

Ce système est fondé exclusivement sur une mise en compétition des agents entre eux, sur la performance individuelle organisée dans un cadre contractuel et individualisé.

Solidaires Finances Publiques revendique :

- une répartition non contingentée des réductions d'ancienneté,
- la mise en place d'un entretien annuel collectif en remplacement de l'entretien individuel.

Solidaires Finances Publiques réaffirme :

- son refus de toute forme de contractualisation des fonctions.
- son attachement à ce que les agents aient des éléments de repère au regard de leurs acquis professionnels et ce durant toute leur carrière.

Ce dernier point nous conduit à évoquer le tableau synoptique et les appréciations en lien avec les acquis de l'expérience professionnelle. Pour Solidaires Finances Publiques, le tableau synoptique doit permettre aux agents d'avoir tout au long de leur carrière une vision synthétique, objective et précise de leur valeur professionnelle.

Nous constatons cette année encore que trop de profil croix sont en décalage avec la réalité des connaissances et des compétences des agents.

Le décret prévoit la possibilité d'attribuer 90 mois pour 100 agents. La DGFIP a ventilé ces 90 mois en octroyant 1 mois pour 50% des agents et 2 mois de réduction pour 20% d'entre eux voulant instaurer par la notion de mérite, une compétition entre les agents.

Pour Solidaires Finances Publiques le volume de 70% d'agents pouvant obtenir une réduction d'ancienneté n'est pas suffisant par rapport au niveau de technicité de ceux-ci.

Notre opposition au décret du 28 juillet 2010 modifié repose également sur la mise en œuvre du recours hiérarchique obligatoire. Pour Solidaires Finances Publiques ce processus n'apporte rien de plus aux agents. Il est davantage utilisé comme un levier dissuasif par rapport à une saisine de la CAPL que comme un outil d'amélioration du dialogue professionnel.

Solidaires Finances Publiques exige la suppression du recours hiérarchique, ce système est lourd et chronophage, ne renforce nullement les droits des agents et n'apporte pas réellement d'avancées.

Il existe encore de trop nombreux dysfonctionnement sur Eden RH (sur la redescende des données, les phases d'accusé de réception). Nous réitérons notre demande visant à revoir l'ergonomie du système.

Les élus de Solidaires Finances Publiques attendent de la transparence quant à l'utilisation des DKM et réaffirment que tous les agents, quelque soient leurs services d'affectation, doivent être traités à l'identique.

Les élus regrettent que pour la campagne 2014 de nombreuses réductions n'aient pas été attribuées. Solidaires Finances Publiques réaffirme que l'attribution de DKM participe à l'amélioration du pouvoir d'achat des agents, c'est pourquoi, tous les agents doivent en bénéficier et toutes les marges doivent être distribuées à l'issue de la campagne 2015. Nous ne pouvons accepter que des économies budgétaires déguisées se fassent sur le dos des agents au travers des DKM.

Pour Solidaires Finances Publiques 62, la tenue de cette CAPL aurait pu utilement être repoussée en septembre permettant de plus à l'administration de faire des économies de frais de déplacement.

Les élus en CAPL n°3 pour SOLIDAIRES Finances Publiques



Titulaires : **Gaëlle RANCON** et **Elvira CACHERA**
Suppléantes : **Elisabeth DAULT** et **Anne-Sophie HURTRELLE**
Expert : **Wilfried GLAVIEUX**